



Charte Forestière de Territoire  
**Bas-Dauphiné Bonnevaux**

# CHARTRE FORESTIÈRE de BAS-DAUPHINÉ et BONNEVAUX

## *Programme d'actions 2014-2019*



**Bièvre isère**  
communauté



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS ROUSSILLONNAIS

Communauté  
de Communes



Territoire de  
Beaurepaire

ViennAgglo



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

**isère**  
CONSEIL GÉNÉRAL  
[www.isere.fr](http://www.isere.fr)

Rhône-Alpes Région

# PROGRAMME D' ACTIONS 2014-2019

ACTIONS PROPOSÉES		Niveau de priorité*
<b>A : Animer la charte forestière</b>		
A1	Mettre en œuvre les actions et évaluer la charte forestière.	TP
A2	Représenter, promouvoir, communiquer sur les actions et réalisations du territoire.	TP
A3	Participer et mutualiser l'information dans les réseaux des territoires forestiers.	TP
A4	Évaluer les actions de la charte auprès des partenaires et suivre les indicateurs.	TP
<b>B : Développer l'accueil, gérer les usages dans la concertation</b>		
<i>Enjeu : Œuvrer pour une fréquentation des massifs forestiers compatible avec les aspects environnementaux et productifs.</i>		
B1	Organiser et limiter les accès aux massifs forestiers, notamment les cœurs de massif.	P
B2	Informersur les pratiques et leur réglementation : Améliorer notamment l'information sur les pratiques et dates de chasse.	P
B3	Sensibilisation aux usages.	P
B4	Organiser l'accueil et concentrer les activités de loisir dans des zones spécifiques.	P
B5	Coordonner les actions de communication entre les 5 EPCI et les acteurs sur le territoire.	TP
B6	Établir des liens de collaboration avec les Agglomérations, notamment les services qui s'occupent des problématiques de la fréquentation périurbaine.	NP
<b>C : Une ressource connue, accessible et gérée durablement</b>		
<i>Enjeux :</i>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>Disposer d'un diagnostic actualisé de la filière bois,</i></li> <li>– <i>Développer une desserte forestière adaptée aux besoins de l'exploitation mécanisée.</i></li> </ul>		
C1	Cartographier les zones sous exploitées ou à fort potentiel, Actualiser l'information et les connaissances sur les besoins des entreprises.	TP
C2	Cartographie de l'état de la desserte, Identification des points noirs.	TP
C3	Animation sur les secteurs à enjeux prioritaires.	P
C4	Mise en place de schémas de desserte sur des petits massifs à l'échelle des EPCI en prenant en compte les rivières et les étangs.	P
<b>D : Développer une exploitation durable avec des entreprises engagées</b>		
<i>Enjeux :</i>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>Réduire l'impact des opérations d'exploitation des bois sur l'infrastructure d'accès à la forêt,</i></li> <li>– <i>Encourager l'application des pratiques de gestion durable dans un marché du bois transparent,</i></li> <li>– <i>Approvisionner localement les chaufferies,</i></li> <li>– <i>Sécuriser la demande de bois d'œuvre,</i></li> <li>– <i>Créer un réseau de professionnels engagés.</i></li> </ul>		
D1	Identifier la ressource réellement mobilisable à moyen terme.	TP
D2	Favoriser le dialogue et la concertation entre les gestionnaires et les exploitants.	P
D3	Expérimenter l'état des lieux avant et après exploitation des lots forestiers, Établir des collaborations avec la CFT des Chambaran.	TP
D4	Actualiser l'annuaire des exploitants élaboré en 2010.	NP

D5	Animer un réseau de professionnels : Réunions périodiques (point réglementaire, marchés publics, projets de chaufferies, financements, difficultés et prospective). Audit, conseil et investissement dans les entreprises de 1ere transformation, ETF et 2nde transformation.	P
D6	Promouvoir les contrats d'approvisionnement et les contrats entre acheteurs et vendeurs.	P
D7	Développer l'utilisation locale du bois énergie et le dialogue entre les exploitants et les propriétaires, Donner des outils aux collectivités pour l'approvisionnement en BE, Accompagner les fournisseurs professionnels locaux.	P
<b>E : Développer une gestion forestière durable</b>		
<b>Enjeu : Améliorer le foncier et la gestion forestière.</b>		
E1	Regrouper les parcelles physiquement ou en gestion en utilisant les outils existants (ASLGF, ECIF, droit de préférence,...) et assurer l'animation.	P
E2	Travailler sur les biens vacants et sans maitre (Opération expérimentale sur un secteur précis).	NP
E3	Mise en place d'itinéraires techniques pour l'adaptation des essences au changement climatique, Identifier les interfaces et les rémunérations possibles des services rendus par la forêt notamment Eau et Carbone, Mise en place de compensations financières.	P
E4	Utiliser la commande publique comme levier pour favoriser le travail des professionnels.	P
<b>F : Améliorer la résilience des forêts et préserver les zones humides</b>		
<b>Enjeux :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>Améliorer la biodiversité et la résilience des forêts,</b></li> <li>– <b>Prendre en compte les spécificités de la forêt dans les outils de gestion des cours d'eau et des étangs.</b></li> </ul>		
F1	Mobiliser les outils mis à disposition par les contrats de rivière, les SAGE,... pour la restauration et la préservation de milieux humides forestiers.	P
F2	Identification des milieux humides forestiers à partir des diagnostics réalisés sur le territoire.	P
F3	Mise en place des pratiques d'exploitation forestière adaptées aux actions prévues par les contrats de rivière du secteur.	NP
F4	Développer contractuellement le réseau de vieilles forêts.	NP
<p><b>COÛT GLOBAL : 1 833 000 €</b> Participation des maîtres d'ouvrages : 360 000 €</p> <p>Les partenaires financiers, la Région Rhône Alpes, les 3 CDDRA du territoire, le Conseil Général de l'Isère se sont positionnés sur l'éligibilité des actions suivant leurs dispositifs respectifs. Une convention, signée par les 5 intercommunalités du territoire, définit la gouvernance de la Charte Forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux, mais aussi ses principes de financements.</p> <p>* Niveau de priorité des actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– TP = Très Prioritaire</li> <li>– P = Prioritaire</li> <li>– NP = Non Prioritaire</li> </ul>		

## Charte forestière de territoire des Bonnevaux

### Fiche action A

#### Intitulé

Animer et évaluer la charte forestière

#### Enjeu

Organisation de la concertation et du lien entre les acteurs du territoire à travers les problématiques de la forêt et de la filière bois.

#### Localisation :

Territoire de la Charte Forestière des Bonnevaux

#### Situation initiale :

Le territoire des Bonnevaux couvert par les 5 EPCI s'est engagé dans la valorisation des ressources forestières, humaines, économiques et la préservation l'environnement de son territoire afin de diversifier son activité. Une volonté politique collective sur les 5 Communautés de Communes a permis d'engager un diagnostic et un programme d'actions partagés par l'ensemble dans un travail de concertation avec tous les acteurs. Le diagnostic fait ressortir entre autre le besoin d'améliorer la plus value de la filière bois sur toute la chaîne de valeur, du propriétaire à la première transformation, afin de valoriser l'emploi et les savoir-faire du territoire notamment les productions de piquet et le bois énergie. Un enjeu important sera traité sur l'accueil des usagers des espaces forestiers et la réduction des conflits d'usage. Par ailleurs, un volet transversal sera présent avec la préservation de la biodiversité, de la ressource en eau et de la compensation des services rendus.

#### Indicateurs :

Temps d'animation-Nombre d'action engagée-Evaluation annuelle-  
Suivi du tableau Evaluation des chartes forestières de territoire (FNCOFOR)

#### Description détaillée de l'action :

Animer et mettre en œuvre le programme d'actions de la charte forestière et du plan d'approvisionnement territorial.

A1

Représenter, promouvoir, communiquer sur les actions et réalisations du territoire

A2

Participer et mutualiser l'information, les compétences... dans le réseau des chartes forestières et les réseaux des territoires forestiers

A3

Évaluer les actions de la charte auprès des partenaires et suivre les indicateurs

A4

#### Maître d'ouvrage :

EPCI porteurs et engagés par convention dans la Charte Forestière

#### Réalisation :

CRPF pour l'année 2014- animation interne de 2015-2019

#### Partenaires identifiés:

Partenaires identifiés présent dans le comité de pilotage, sous convention.

#### Échéance :

5 ans de 2014 à 2019

**Coût estimatif en euros H.T. :**

40 000 €/an à partir de 2015-sur 5 ans soit 240 000 €

15 000 €

**Partenaires financiers :**

Europe = 40 %

Région Rhône Alpes=

CG38=

## Charte forestière de territoire des Bonnevaux

### Fiche action B

#### Intitulé

#### Développer l'accueil, gérer les usages dans la concertation

#### Enjeu

*Une fréquentation des massifs forestiers compatible avec les aspects environnementaux et productifs*

#### Localisation :

Territoire de la Charte Forestière des Bonnevaux

#### Situation initiale :

L'accueil des différents publics en forêt génère régulièrement des conflits d'usage sur certains secteurs c'est une population touristique qui provient principalement des agglomérations voisines pour des activités à la journée. Le massif des Bonnevaux est facile d'accès toute l'année, les publics pénètrent l'ensemble du massif de façon plus ou moins organisée et cela constitue une opportunité de développement économique en préservant les zones sensibles. Cette affluence peut générer parfois des risques notamment en période de chasse ou lors des exploitations forestières. Les publics sont peu ou pas informés des droits et usages à respecter, par ailleurs, la gestion de l'accueil en forêt n'est pas suffisamment organisée sinon par des sentiers qui traversent les massifs forestiers. Une nouvelle organisation de l'accueil, la sensibilisation des publics et une communication adaptée permettront de répondre à cet enjeu important pour l'ensemble des acteurs du territoire.

#### Indicateurs :

#### Description détaillée de l'action :

Organiser et limiter les accès aux massifs forestiers notamment les cœurs de massif	B1
Informers sur les pratiques et leurs réglementations. Améliorer l'information sur le respect de la biodiversité (les pratiques et dates de chasse).	B2
Sensibilisation aux usages	B3
Organiser l'accueil et concentrer les activités de loisir dans des zones spécifiques	B4
Coordonner les actions de communication entre les 5 EPCIs et les acteurs sur le territoire	B5
Établir des liens de collaboration avec les Agglomérations, notamment les services qui s'occupent des problématiques de la fréquentation périurbaine	B6

#### Maître d'ouvrage :

Territoire de la CFT- EPCI	B1
Territoire de la CFT- Associations du Territoire (ACCA, Association forestière,...)-Fédération Départementale de Chasse-Cofor38-CRPF-Syndicats	B2
EPCI-CRPF-ONF-Communes pour les écoles du territoire-Associations du territoire et syndicats	B3
EPCI	B4
EPCI porteuse de la CFT- EPCI	B5
	B6

<b>Réalisation :</b>	
EPCI-ONF-	B1
EPCI-COFOR 38-CRPF- Association du territoire-	B2
EPCI- ONF- Associations -Ecoles communales-Entreprises d'exploitation forestières et ETF	B3
EPCI -Office du tourisme- Communes- Opérateurs Privés	B4
EPCI -Office du tourisme- Communes- Opérateurs Privés	B5
EPCI	B6
<b>Partenaires identifiés:</b>	
<b>Échéance :</b>	
2015 Etude dont action B3,B4 et B5 - 2016 Implantation	B1
2015	B2
2016-2017	B3
Implantation 2016 et 2017	B4
2016	B5
2017	B6
<b>Coût estimatif en euros H.T. :</b>	
Etude = 30 000 €-implantation information =15 000 €	B1
Journée de sensibilisation = 15 000 €	B2
Journée de sensibilisation Ecoles= 18000 € Journée chantier forestiers =15000 €	B3
Réalisation et implantation de l'ensemble des panneaux suivant le plan d'accueil = 180 000 €	B4
Volet communication de l'ensemble = 15 000 €	B5
Animation de la charte	B6
<b>Partenaires financiers :</b>	
	B1
	B2
	B3
	B4
	B5
	B6

Charte forestière de territoire des Bonnevaux	
Fiche action n° C	
Intitulé	
<b>Une ressource connue, accessible et gérée durablement</b>	
<b>Enjeu</b>	
<i>Une desserte forestière adaptée aux besoins de l'exploitation mécanisée et disposer d'un diagnostic actualisé sur la filière bois</i>	
<b>Localisation :</b>	
Territoire de la Charte Forestière des Bonnevaux	
<b>Situation initiale :</b>	
L'ensemble des entreprises de la filière bois et les collectivités ont constaté le manque de visibilité sur la ressource réelle disponible et accessible suivant les potentialités forestières. Les volumes exploités connus soit 53 000 m3 par les professionnels et les volumes réalisés hors filière contractuelle (autoconsommation et exploitation agricole) représenteraient un fort taux du potentiel réellement exploitable (estimé entre 110 et 130 000 m3) soit 50 à 60 % de l'accroissement. L'exploitation des taillis de châtaigner destinée au bois énergie et au piquet nécessite donc une meilleure connaissance de la ressource sur des massifs identifiés afin de fournir une réelle aide à la décision pour l'ensemble des acteurs. Cette aide à la décision permettra de compléter une infrastructure d'exploitation sur le plan qualitatif (gabarit, sols,..) que sur les routes à construire pour accéder aux massifs.	
<b>Indicateurs :</b>	
<b>Description détaillée de l'action :</b>	
Cartographier les zones sous exploitées ou à fort potentiel. Actualiser l'information et les connaissances sur les besoins des entreprises	<b>C1</b>
Cartographie de l'état de la desserte et identification des points noirs	<b>C2</b>
Animation sur les secteurs à enjeux prioritaires	<b>C3</b>
Mise en place des schémas de desserte sur des petits massifs à l'échelle des EPCI en prenant compte les rivières et les étangs	<b>C4</b>
<b>Maître d'ouvrage :</b>	
CFT -EPCI	<b>C1</b>
CFT -EPCI	<b>C2</b>
EPCI-ONF-CRPF	<b>C3</b>
EPCI-Communes ou leurs groupements-Propriétaires et leurs groupements- ONF-CRPF-Syndicats	<b>C4</b>
<b>Réalisation :</b>	
Bureau d'étude-Entreprise du territoire/Interprofession- Associations -Syndicats	<b>C1</b>
Bureau d'étude-Entreprises du territoire/Interprofession	<b>C2</b>
Animation de la CFT-EPCI-Communes et leur groupement-Propriétaires-CRPF-ONF	<b>C3</b>
Animation de la CFT-CRPF-ONF-OGEC-Associations -Syndicats-Communes-Entreprises privées (opérateur éolien sur le volet infrastructure)	<b>C4</b>

<b>Échéance :</b>	
Etude fin 2014 et 2015	C1
Etude 2014 et 2015	C2
De 2016 à 2019	C3
De 2015 à 2019	C4
<b>Coût estimatif en euros H.T. :</b>	
Sous la forme d'un PAT bois d'œuvre et bois énergie = 50 000 € <i>intégrée avec C2 et D1</i> information des entreprises = 4 000 €	C1
Avec C1	C2
Si animation au-delà des missions CRPF et ONF (10 000 €/an) = 40 000 € à définir	C3
5 massifs sous plan de desserte - étude 5* 2000 = 10000 € et Infrastructure = 500 000 € (5 projets)	C4
<b>Partenaires financiers :</b>	
	C1
	C2
	C3
	C4

Charte forestière de territoire des Bonnevaux

Fiche action D

Intitulé

Développer une exploitation durable avec des entreprises engagées

Enjeu

Réduire l'impact des opérations d'exploitation des bois sur l'infrastructure d'accès à la forêt et un marché du bois transparent qui encourage l'application des pratiques de gestion durable

Des professionnels engagés et informés

Localisation :

Territoire de la Charte Forestière des Bonnevaux

Situation initiale :

Les méthodes d'exploitation actuelles génèrent régulièrement des conflits d'usage entre les propriétaires, les collectivités, les entreprises de travaux forestiers et les exploitants. Ces conflits sont provoqués par le passage répété des engins (abatteuse, débardeur, porteur) dans les parcelles ou sur les voies qu'elle soient publiques ou privées. Les causes profondes de ces dégradations sont multiples en parties liées à l'inadaptation de l'infrastructure (gabarit et longueur de la voie, sols,...), plus rarement à des méthodes inadaptées, et à l'incompréhension des parties prenantes pendant l'exploitation soit avant les remises en état. Les acteurs ont convenu de développer une concertation plus constructive, de mettre en place des états des lieux afin de limiter les conflits et de favoriser une exploitation plus qualitative via la généralisation des contrats.

Le constat concernant les acteurs de la filière aval à savoir les ETF, les exploitants et les scieurs du territoire est de favoriser un réseau afin de répondre aux attentes, notamment sur la réglementation, les marchés, les projets de territoire (en bois énergie) et de les accompagner dans leur nécessaires investissements. Par ailleurs, les entreprises déclarées et engagées dans des démarches qualités (PEFC, CBQ+,...) ne sont suffisamment visibles auprès des propriétaires et commanditaires, le réseau permettra de communiquer plus facilement via un annuaire des entreprises.

Les collectivités du territoire utilisent de plus en plus de chaufferies bois énergie avec 15 unités en fonctionnement pour 650 tonnes et 12 en projet pour 4000 tonnes de consommation à venir. Si l'objectif est de mobiliser et d'approvisionner en circuit court, les collectivités ont un patrimoine forestier limité et collectivement une faible visibilité de la ressource à moyen terme (privée et publique). Un outil d'aide à la décision type Plan d'approvisionnement Territorial sera mis en œuvre avec un programme sur le foncier (regroupement et achat) ainsi qu'un travail avec les acteurs professionnel de la filière.

Indicateurs :

Description détaillée de l'action :

Identifier la ressource réellement mobilisable à moyen terme *(intégrée dans C1-2)*

D1

Favoriser le dialogue et la concertation entre les gestionnaires et les exploitants.

D2

Expérimenter l'état des lieux avant et après exploitation des lots forestiers (voir exemple des Chambarans).

Établir des collaborations avec la CFT des Chambarans

D3

Actualiser l'annuaire des exploitants élaboré en 2010

D4

Animer un réseau de professionnels : réunion périodique (point réglementaire, marchés publics, projets de chaufferies, financements, difficultés et prospective. Audit, formation, conseil et investissement dans les entreprises 1ere transformation, ETF et seconde transformation.	D5
Promouvoir les contrats d'approvisionnement, le classement et les contrats en acheteurs et vendeurs	D6
Développer l'utilisation locale du bois énergie et le dialogue entre les exploitants et les propriétaires. Donner des outils aux collectivités pour l'approvisionnement en BE. Accompagner les fournisseurs professionnels locaux	D7

#### Maître d'ouvrage:

CFT- Communautés de Communes	D1
CFT - Animation de la CFT- CRPF- Entreprises et leurs groupements/interprofessionnel	D2
CFT- Communautés de Communes- Communes-	D3
CFT- Interprofession-	D4
CFT-	D5
CFT- CRPF-Entreprises	D6
CFT- Communautés de communes-Ageden-	D7

#### Réalisation :

Bureau d'étude-Entreprise du territoire/Interprofession- Associations -Syndicats	D1
CFT - Animation de la CFT- ONF-CRPF- Entreprises et leurs groupements/interprofessionnel-OGEC	D2
CFT-Animation-Entreprises-ONF-OGEC-EPCI et communes	D3
CFT Animation	D4
CFT Animation-Chambre des métiers	D5
CRPF-Syndicat des propriétaires-Association de propriétaires-Interprofession/Entreprises et leur groupement	D6
CFT animation- Ageden-Cofor38-CRPF-Entreprises	D7

#### Échéance :

Etude 2015 (intégrée dans C1-2)	D1
2016 animation	D2
Expérimentation 2015- mis en œuvre 2016	D3
2016	D4
2016 à 2018	D5
2016-2017	D6
2015 à 2018	D7

#### Coût estimatif en euros H.T. :

Intégré dans C1-2	D1
CFT- Animation charte	D2
Expérimentation+ animation CFT/ communication et formation= 15000 €	D3
CFT-Animation charte- communication (internet)= 6000 €	D4
CFT animation du réseau- Audit et conseil = 30000 €. Formation entreprise = 20000 € et investissement entreprise = 350000 €	D5
CFT animation	D6
Animation CFT-formation des collectivités et entreprises = 5000 € -Investissement = ??? Achat forêt ?	D7

#### Partenaires financiers :

<b>Charte forestière de territoire des Bonnevaux</b>	
<b>Fiche action E</b>	
<b>Intitulé</b>	
<b>Développer une gestion forestière durable</b>	
<b>Enjeu</b>	
<i>Amélioration du foncier et de la gestion forestière</i>	
<b>Localisation :</b>	
Territoire de la Charte Forestière des Bonnevaux et territoire de gestion des forêts (ASLGF,...)	
<b>Situation initiale :</b>	
<p>Un des freins les plus importants pour gérer durablement les forêts, mobiliser du bois et fournir les services attendus par la forêt, c'est le morcellement foncier qui est particulièrement important sur le territoire. Avec une propriété moyenne de 0,9 ha (22 000 propriétaires) et 66 % des forêts comprises entre 0,1 et 4 ha, l'ensemble des outils disponibles pour améliorer le foncier ou la gestion collective seront utilisés sur des secteurs identifiés, les 2 ASLGF présentes serviront d'exemples pour répondre à cet enjeux prioritaires pour l'ensemble des acteurs. Une animation dans la durée sera réalisée après une étude approfondie des secteurs prioritaires et des modalités d'intervention.</p> <p>Les effets du changement climatique seraient visibles avec des dépérissements du châtaigner et des attaques par des ravageurs primaires ou secondaires. Le CRPF engage à ce titre une étude approfondie afin de proposer de nouveaux itinéraires techniques et de nouvelles essences, ceci aura un impact à moyen /long terme pour l'ensemble de la filière bois du territoire notamment la filière piquet et peuplier. Par ailleurs, des expériences locales ont permis de montrer que les services rendus par la forêt notamment le stockage de carbone peuvent être rémunérés, ces potentialités seront étudiées et utilisées dans le domaine de l'eau (préservation de la ressource, gestion et infrastructure) et dans le domaine du stockage de carbone.</p>	
<b>Indicateurs :</b>	
<b>Description détaillée de l'action :</b>	
Regrouper les parcelles physiquement ou en gestion en utilisant les outils existants (ASLGF, ECIF, droit de préférence, EPFL, ...) et assurer l'animation (cf. CFT Chambaran). Augmenter les surfaces des forêts des collectivités.	<b>E1</b>
Travailler sur les biens vacants et sans maitre (Opération expérimentale sur un secteur précis)	<b>E2</b>
(1) Mise en place d'itinéraires technique pour l'adaptation des essences au changement climatique. (2) Identifier les interfaces et les rémunérations possibles des services rendus par la forêt notamment Eau et carbone. (cf. ; ASLGF Bois Dauphiné). Mise en place de compensations financières	<b>E3</b>
Utiliser la commande publique comme levier pour favoriser le travail des professionnels (certification, label)	<b>E4</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	
CFT-EPCI et Communes-Entreprise- CRPF-ONF-Propriétaires et leurs groupements (ASLGF-OGEC)	<b>E1</b>
CFT-Collectivités -Propriétaires et leurs groupements	<b>E2</b>
(1) CRPF-ONF-Syndicat et association de sylviculteur- (2) CFT-Syndicat (de rivière,...)	<b>E3</b>
CFT -EPCI	<b>E4</b>

<b>Réalisation :</b>	
CFT Animation -Gestionnaires ONF-CRPF-Associations de Sylviculteur- ASLGF-	E1
CFT-Safer/bureau d'étude- EPCI-	E2
(1) CRPF- ONF (2) CFT-Syndicats-Associations -Etablissement bancaire-Cofor38	E3
CFT- EPCI-Syndicats (rivières,...)-Associations -Etablissement bancaire-Entreprises-Cofor38	E4
<b>Échéance :</b>	
2015-2018	E1
2017	E2
2016-2019	E3
2017-2018	E4
<b>Coût estimatif en euros H.T. :</b>	
Animation CRPF/Gestionnaires/associations sur 3 ans x 20000 € = 60000 €- Site internet = 20000 € Investissement et constitution structure = 10000 € Achat forêt collectivité environ 5 ha/an = 50000 €	E1
CFT animation -Communautés de Communes- Safer-Bureau d'étude- Experts 4500€	E2
(1) et (2) A définir	E3
Accompagnement pour les certification de groupe (X entreprises)-formation = 15000 € Formation des collectivités à la commande= 8000 €	E4
<b>Partenaires financiers :</b>	

## Charte forestière de territoire des Bonnevaux

### Fiche action F

#### Intitulé

### Améliorer la résilience des forêts et préserver les zones humides

#### Enjeu

*Des outils de gestion des rivières et zones humides qui prennent en compte les spécificités de la forêt de la gestion forestière*

#### Localisation :

Territoire de la Charte Forestière des Bonnevaux

#### Situation initiale :

Le territoire des Bonnevaux est concerné par un site Natura 2000 (la Platière), 6 Espaces Naturels Sensibles et une surface importante en ZNIEFF notamment le plateau forestier des Bonnevaux. Par ailleurs, le territoire est un réservoir d'eau avec un important réseau hydrographique qui forme le paysage du territoire d'est en ouest avec un maillage d'étang (plus de 350) et de nombreuses zones humides. Ce constat engage les acteurs du territoire dans une meilleure connaissance de ces milieux et d'utiliser les outils mis à disposition pour engager là où cela est nécessaire pour une meilleure gestion de la forêt afin de préserver les milieux humides. Les programmes de gestion engagés notamment les contrats rivières et la cartographie des zones humides seront articulés avec le programme d'action de la charte pour préserver les milieux et adapter les futures infrastructures. Les outils permettront de mettre en œuvre si besoin des compensations pour les aménités ou d'intervenir pour appuyer le développement d'une infrastructure forestière compatible avec ces milieux. Enfin, les vieilles forêts ou forêts anciennes sont peu connues sur le territoire, après avoir identifié le potentiel un réseaux de vieilles sera développé contractuellement afin d'améliorer la résilience des espaces forestiers du territoire.

#### Indicateurs :

#### Description détaillée de l'action :

Mobiliser les outils mis à disposition par le contrats de rivière, les SAGE,... pour la restauration et la préservation des milieux humides forestiers.

F1

Identification des milieux humides forestiers à partir des diagnostics réalisés sur le territoire. Mise en œuvre d'indicateur de suivi.

F2

Mise en place des pratiques d'exploitation forestière adaptées aux actions prévues par les contrats de rivière du secteur

F3

Développer contractuellement le réseau de vieilles forêts

F4

#### Maître d'ouvrage:

CFT-Structure de gestion-Communes- Propriétaires forestiers- Associations -Syndicat de Rivière

F1

CFT-EPCI

F2

CRPF- ONF- Structure de gestion- Propriétaires forestiers

F3

F4

<b>Réalisation :</b>	
CFT Animation- Associations - Propriétaires Forestiers- Syndicat (rivières,..)	F1
EPCI-Bureau d'étude-Associations	F2
CRPF- ONF- Structure de gestion- Propriétaires forestiers	F3
EPCI et Communes propriétaires forestiers ASLGF Associations-Cofor 38 et CRPF	F4
<b>Échéance :</b>	
2016	F1
Etude 2016 Communication élargie 2017	F2
Formation et information guide technique 2017-Formation des entreprises- Elaboration itinéraire ou cahier des charges 2017-2018	F3
2018	F4
<b>Coût estimatif en euros H.T. :</b>	
CFT Animation- Investissement =	F1
Etude = 25000 €      Communication/diffusion = 6000 €	F2
Formation des entreprises et propriétaires- 20 journée =12000€ Rédaction guide technique=5000 €	F3
Animation CFT/association=                      Contractualisation/Investissement/Compensation = 10 €/ha/an - Animation pour la contractualisation: 24 000€	F4
<b>Partenaires financiers :</b>	
Agence de l'eau, Com com, département, région, syndicats de rivières, Europe	F1